

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

**DU MERCREDI 27 MAI AU VENDREDI 17 JUILLET 2026**

EN APPLICATION DES ARTICLES L121-16 ET R.121-19 ET DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## **PROJET 4U D'USINE DE FREINS CARBONE POUR L'AÉRONAUTIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-VULBAS, AU SEIN DU PARC INDUSTRIEL DE LA PLAINE DE L'AIN**

### **1. OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

Safran Landing Systems porte un projet industriel de création d'une nouvelle usine de production de freins carbone sur la commune de Saint-Vulbas, au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. La réalisation du projet nécessite un raccordement au réseau de transport d'électricité. À ce titre, RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, est associé au projet et assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de raccordement nécessaires. Le projet vise à renforcer les capacités industrielles pour la production de freins en carbone afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la filière aéronautique.

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

### **2. CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

Le projet 4U fait l'objet d'une concertation préalable organisée en application des articles L.121-16 et R.121-19 du Code de l'environnement. En raison de sa nature et de son coût prévisionnel, le projet 4U entre dans le champ du II de l'article L.121-8 du Code de l'environnement. À ce titre, Safran Landing Systems et RTE ont fait le choix de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). **Par décision n°2026/20/SAFRAN RTE 4U/1 du 4 février 2026, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable, placée sous l'égide de deux garants désignés par ses soins** au titre de l'article L. 121.9 du Code de l'Environnement, Messieurs Denis CUVILLIER et Jean-Michel THORNARY.

### **3. DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

La concertation préalable se déroulera **du mercredi 27 mai au vendredi 17 juillet 2026 inclus, soit 52 jours.**

### **4. MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

Le dossier de concertation sera disponible, durant la durée susmentionnée, sur la plateforme participative du projet <https://4usafran.plateformecitoyenne.fr/> et sur le site Internet de la CNDP <https://www.debatpublic.fr/usine-de-production-de-freins-en-carbone-pour-laeronautique-saint-vulbas-4u-8675> ainsi que dans les communes suivantes : Saint-Vulbas, Blyes, Lagnieu, Loyettes et Saint-Maurice-de-Gourdans.

**Durant toute la durée de la concertation préalable, le public pourra déposer ses questions, observations, et/ou contributions par écrit :**

- **Sur les registres papiers** déposés dans les mairies des communes susmentionnées ;
- **Sur le registre dématérialisé** mis à disposition sur la plateforme participative du projet ;
- **Par le biais d'un cahier d'acteur**, rédigé par une personne morale et déposé sur le registre dématérialisé de la plateforme participative du projet ;

- **Par voie postale** à l'adresse suivante :  
À l'attention de M. Cuvillier et M. Thornary,  
garants de la concertation  
Safran Landing Systems,  
Inovel Parc Sud,  
Direction Roues et Freins  
7 rue Général Valérie André  
78140 Vélizy-Villacoublay

- **Par courrier électronique à destination des garants :**  
denis.cuvillier@garant-cndp.fr  
jean-michel.thornary@garant-cndp.fr

**Des temps de rencontres et d'échanges seront organisés :**

- **Une réunion publique de lancement, ouverte à toutes et tous, sans inscription :** mercredi 27 mai 2026, de 18h30 à 20h30, au Centre International de Rencontres de Saint-Vulbas, Salle bleue.
- **Deux ateliers de travail, sur inscription :**
  - Atelier, dédié aux entreprises du PIPA, « Comment intégrer le projet 4U au sein des dynamiques du PIPA ? » : mardi 9 juin 2026, de 18h à 20h, au siège du PIPA.
  - Atelier, ouvert à toutes et tous, « Quels enjeux pour le projet 4U ? » : jeudi 25 juin 2026, de 18h30 à 20h30, au Centre International de Rencontres de Saint-Vulbas, Salle bleue.
- **Une réunion publique de clôture, ouverte à toutes et tous, sans inscription :** jeudi 9 juillet 2026, de 18h30 à 20h30, à la salle polyvalente de Blyes.
- **Quatre rencontres de proximité dans l'espace public, pour aller à la rencontre de tous les habitants.** Les lieux et horaires des rencontres de proximité seront indiqués sur la plateforme du projet.

### **5. BILAN ET ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

À l'issue de la concertation préalable, les garants établiront, dans le délai d'un mois, un bilan de celle-ci et résumeront la façon dont elle s'est déroulée, conformément à l'article R.121-23 du Code de l'environnement. Ce bilan comportera une synthèse des observations et propositions présentées.

Dans un délai de deux mois suivant la publication du bilan des garants, les maîtres d'ouvrage publieront une réponse, précisant les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation, conformément à l'article R.121-24 du Code de l'environnement. Ce document sera mis en ligne sur la plateforme participative du projet <https://4usafran.plateformecitoyenne.fr/> et sur celui de la CNDP <https://www.debatpublic.fr/usine-de-production-de-freins-en-carbone-pour-laeronautique-saint-vulbas-4u-8675>

**Le présent avis est publié quinze jours avant le début de la concertation préalable sur la plateforme participative du projet, par affichage dans les mairies de Saint-Vulbas, Blyes, Lagnieu, Loyettes, Saint-Maurice-de-Gourdans, dans les journaux locaux Le Progrès et le Dauphiné Libéré en version papier, et dans La Voix de l'Ain en version numérique.**